

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 NOVEMBRE 2018

Etaients présents : Mesdames et Messieurs FEHRENBACH Benoît, LERAT Catherine, DEFEZ Gérard, LABELLE Sylvie, DEJOLLAT Daniel, PESSIONNE Alain, BOSSU Marie, DENYS Serge, MOINEREAU Marie-Thérèse, STERVINOUE Frédéric, CHAUDAGNE LE RAVALLEC Danièle, DELAVAU-LABRUX Chantal, GOMBERT Annick, PERREARD Alain, PERROT Olivier, JACQUET Alain, DENIS Christian, MULTON Jean-Michel, HOUSSIN Patrice, LIAUDOIS Michel, CHAMPIGNY Daniel, JEUNESSE Hervé, MERIOT Claude, JOLIVET Martine, DARREAU Jean-Pierre, GUILLOT Jean-Paul, GIBAUT Wilfried, VACHAUD Edith, VERVIALLE Laurent, BERNARD Thierry, CHEZEAUX Jean-Louis, LISSONNET Gérard, BROUILLARD Patrick, DRUI Martial, CALAS Elisabeth, PLANTUREUX Guy, BERTON Guy, PINLON Roland.

Etaients excusés : BERNARD René (pouvoir à MULTON Jean-Michel), BUCHMANN Etienne (pouvoir à Annick GOMBERT), CIRET Didier (pouvoir à Olivier PERROT), MOREAU-JOANNES Véronique (pouvoir à Alain PERREARD) ROBIN Wilfried (pouvoir à Chantal DELAVAU-LABRUX) TAILLEBOURG Colette (pouvoir à Danièle CHAUDAGNE LE RAVALLEC), PRAULY Jean-Claude (pouvoir à Jean-Paul GUILLOT), ROLLET Didier, CAILLAUD Roland (pouvoir à Jean-Pierre DARREAU), HERVO Dominique (pouvoir à Daniel CHAMPIGNY).

Le Président avant d'ouvrir la séance fait une intervention sur la fermeture de la maternité et ce qui a pu être dit dans la presse.

Il rappelle que ce combat contre la fermeture c'est aussi la défense du service public qui a le soutien de la population et le soutien des jeunes.

Madame Annick GOMBERT, Vice-Présidente informe l'assemblée qu'un recours contre l'arrêté de fermeture est en cours et qu'il est nécessaire de s'entourer d'avocats dont le coût est actuellement estimé à 15 000 €. Les communes qui le souhaitent pourront participer financièrement, une cagnotte va être ouverte sur Internet.

Elle indique avoir rencontré Monsieur Thierry BONNIER, Préfet de l'Indre nouvellement nommé avec lequel il a été évoqué les démissions des élus. Ces derniers étaient inquiets pour la DETR, Monsieur le Préfet a assuré qu'il n'y aurait aucun lien de cause à effet.

Le Président Claude MERIOT revient sur les propos qui ont été tenus dans la presse à savoir que si la maternité ferme c'est parce que rien n'a été fait en matière économique sur ce territoire. La Communauté de Communes Brenne Val de Creuse depuis sa création il y a presque 20 ans a investi 34 000 000 € : 11 millions d'euros pour Le Blanc, 3,5 millions pour Tournon St Martin, 3,4 millions pour Pouligny-Saint-Pierre, 1,4 million à Thenay, 1,1 million à Rivarennnes, les 14 millions restants ont été répartis sur les autres communes.

Les chiffres suivants proviennent soit de l'INSEE soit de Pôle Emploi.

Ce territoire qui compte 18 325 habitants a un taux d'actifs de 72,40 % dont 63,8 % sur place (plus élevé que Châteauroux ou Issoudun). Le nombre d'emplois sur le bassin du Blanc était de 3 450 en 1999 et de 3 876 en 2015. Le taux de chômage au 2^e trimestre 2018 a baissé de 6,2 % (2,9 % sur Châteauroux et 5,9 % sur Issoudun).

Il y a eu 71 entreprises créées en 2016.

L'économie de notre territoire est certes fragile mais pas en récession.

PROJET FOLIEN POULIGNY SAINT PIERRE

Le Président informe le Conseil Communautaire du courrier de Monsieur le Préfet sollicitant la Communauté de Communes Brenne Val de Creuse pour se prononcer sur le projet éolien de la commune de Pouligny-Saint-Pierre en vertu de l'article R-423-56-1 du Code de l'Urbanisme.

Le Président rappelle que la Communauté de Communes n'a pas vocation à s'opposer aux projets des communes.

Après les interventions de :

- Monsieur Jean-Pierre DARREAU sur les retombées économiques et financières,
- Monsieur Martial DRUI sur les conséquences pour la santé et le bien-être des habitants,
- Madame Edith VACHAUD sur un paragraphe qui figure dans l'avis de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale qui mentionne qu'il conviendrait d'approfondir l'analyse des impacts visuels sur le site et les monuments protégés à Fontgombault, de compléter l'étude des effets du projet sur la silhouette des bourgs et des hameaux proches du projet, en particulier sur Pouligny Saint pierre depuis le hameau »champ cornu » sur le hameau de Mont la Chapelle depuis Saint-Aigny et depuis Lureuil et le fond de la vallée de la Creuse depuis Sauzelles

le conseil communautaire à main levée par 19 voix pour demande un vote à bulletins secrets. Le tiers étant respecté, il est procédé à un scrutin secret.

Dépouillement du scrutin secret :

37 bulletins

Pour : 18 Contre 19

Le Conseil Communautaire émet donc un avis défavorable à ce projet.

CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES

Le Président porte à connaissance du Conseil Communautaire les réponses qui ont été apportées aux 4 recommandations que la Chambre Régionale des Comptes avait faites dans son rapport définitif.